



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 15 janvier 2015

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quinze, le 15 janvier, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 08/01/2015

ÉTAIENT PRESENTS :

CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
INGRE : M. Christian DUMAS
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENault
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Philippe LELOUP
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Laurent BAUDE
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS donne pouvoir à M. Christian BRAUX

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
OLIVET : M. Huges SAURY
ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Michel MARTIN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE , Mme Béatrice BARRUEL , M. Serge GROUARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau des 20 novembre 2014, 11 décembre 2014 et 18 décembre 2014.

Le bureau a approuvé les procès-verbaux des séances du bureau des 20 novembre 2014, 11 décembre 2014 et 18 décembre 2014.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Action foncière – Cession de terrain - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Parc d'activités de la Saussaye - Lotissement des Genêts – Retrait de la délibération au profit de la société ActionLift.

Le bureau a décidé de retirer la délibération n° 4677 du bureau du 6 février 2014 approuvant la vente au profit de la SARL Action Lift de l'îlot 2B du Lotissement des Genêts à Saint-Cyr-en-Val, soit un terrain de 3 000m², cadastré section AS numéros 175p, 180p et 194p.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Olivet - Lotissement de l'Allée des Flamands Roses - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Olivet pour les ouvrages situés allée des Flamands Roses,
- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Foncier - Commune d'Orléans - 5, rue des Sansonniers - Vente de droits immobiliers - Promesse et acte de vente à passer avec M.Nicolas ROQUES.

Le bureau a :

- décidé la vente au profit de M. Nicolas ROQUES, des locaux dépendant de l'ensemble immobilier situé 5, rue des Sansonniers à Orléans, soit les lots n° 1 et 2 au rez-de-chaussée du bâtiment A, moyennant le prix net vendeur de 142 000 €, les frais dus à l'agence Arthur Lloyd ainsi que les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,



autorisé Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi l'acte de vente correspondants et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait à Orléans, le 19 JAN. 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.